

6.8

Offres publiques

---

---

## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

#### 1693062 Ontario Inc.

(Pyxis Capital Inc.)

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 29 avril 2008 concernant l'offre publique d'achat de 1693062 Ontario Inc. (« 1693062 ») sur la totalité des actions ordinaires, actions sans droits de vote émises et en circulation n'étant pas actuellement détenues par 1693062 et la totalité des actions à dividendes en circulation de Pyxis Capital Inc. au prix de :

1. 0,34 \$ CA par action ordinaire et par action sans droit de vote;
2. 11,25 \$ par action à dividendes.

L'offre expire le 4 juin 2008, à 17 h 00 (heure de Toronto), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

Numéro de projet Sédar: 1256206

Décision n°: 2008-MC-0675

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.